



BUREAU SYNDICAL
JEUDI 14 JUIN 2018

COMPTE RENDU

Le Bureau Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 31 mai 2018, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valserine, en session le Jeudi 15 juin 2018, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

Membres présents : MME DUBARE,
MM ARQUETOUT, BELMAS, BRIFFOD, BUGNON, CAMET, CHANEL, FERRARI, MORARD, PYTHON,
ROSNOBLET

Membres ayant donné procuration : SANS OBJET

Membres absents excusés : MM. LACOMBE, MOUCHET, RONZON

Membres absents : MME LAVERRIERE, MM. FOREL

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Bureau Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

En préambule le Président rappelle la délibération portant sur la création de postes saisonniers datant du précédent Bureau du 5 avril 2018. Il informe l'Assemblée des difficultés à recruter des saisonniers, deux postes restants vacants à ce jour : 1 poste pour le CTTR à Etrembières en août 2018 et 1 poste au quai de déchargement de Bellegarde sur Valserine en août 2018.

Il fait également part des difficultés encore plus grandes de recruter des chauffeurs polyvalents pour satisfaire aux besoins des services et aux vacances de poste en cours. Deux postes sur le quai de déchargement de Bellegarde sur Valserine restent très problématiques en matière de recrutement. Le Président exprime ses craintes pour ce qui concerne les futurs besoins du SIDEFAGE en « chauffeurs polyvalents » notamment à Crozet dans le Pays de Gex.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 5 AVRIL 2018

Le compte-rendu du Bureau Syndical du 5 avril 2018 joint en annexe de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION

I. – SOUTIEN A LA COMMUNICATION DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

DELIBERATION N° 18B41- Présentée par Monsieur PYTHON

La Communauté de communes du Pays de Gex a réalisé courant 2017, en accord avec les services Communication et Tri/Recyclage du SIDEFAGE, les communications suivantes (conception par le service Communication de la CCPG) :

- 1 dépliant de 6 pages (format ouvert = A4) « comprendre sa facture » et reprenant les consignes de tri sur 1 page, envoyés dans tous les foyers (30 000 exemplaires, cout de l'impression s'élevant à 1 260 € HT)

- des autocollants pour les conteneurs de leur collecte sélective en porte à porte, reprenant également les consignes de tri du SIDEFAGE (3 x 500 exemplaires, cout de l'impression s'élevant à 1 794 € HT)
- des panneaux d'information pour les résidences en habitat collectif (60 x 40 cm, en priplax couleur + vernis, 250 exemplaires, cout de l'impression s'élevant à 2 152 € HT).

Ces différents documents remplissent les conditions d'obtention des subventions décrites dans le Règlement d'intervention du SIDEFAGE (prise en compte d'1/6eme de la dépense pour le dépliant, de 100 % pour les autocollants et panneaux).

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Gex la somme totale de 4 200 €.

II. – SOUTIEN A LA COMMUNICATION (SPECTACLES) DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE DU SIDEFAGE

DELIBERATION N° 18B05- Présentée par Monsieur PYTHON

Les écoles maternelles du Village à Arbent et de Bellignat ont organisé chacune 1 représentation du spectacle de sensibilisation à la gestion des déchets « Abracacatri » du Petit Théâtre Vert pour un coût hors taxes de 550 € chacune.

L'école maternelle du Centre à Saint Pierre en Faucigny a également organisé deux représentations du spectacle de sensibilisation à la gestion des déchets « Julie et la poubelle enchantée » du Petit Théâtre Vert pour un coût total hors taxes de 1 100 €.

Ces actions remplissent les conditions d'obtention des subventions décrites dans le Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIDEFAGE, à savoir 50% du coût total HT du spectacle

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes dans les conditions précitées :

- à l'école maternelle du Village à Arbent une subvention de 275 €
- à l'école maternelle de Bellignat une subvention de 275 €
- à l'école maternelle du Centre à Saint Pierre en Faucigny une subvention de 550 €

PERSONNEL

III. – TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{ER} JUILLET 2018

DELIBERATION N° 18B06- Présentée par Monsieur PYTHON

La Direction Technique (Transfert/Incinération) est en manque d'assistance administrative depuis plusieurs mois, la titulaire de ce poste ayant pour raison de santé de nombreuses et longues absences. Cet agent est depuis le 15 mai à mi-temps pour raisons thérapeutiques.

La Direction Tri/Recyclage ne dispose pas d'une assistance administrative dédiée, ce qui devient problématique au vu des sujets développés par ce service.

La Direction Administrative est d'autant moins en possibilité de combler les besoins des 2 Directions opérationnelles que le retour de congé de maternité, fin juin, de l'agent affecté à l'accueil et au secrétariat général, sera accompagné d'un passage à temps partiel (80%).

Il est donc envisagé de conserver l'agent contractuel effectuant actuellement le remplacement sur le poste de l'accueil/secrétariat général pour l'affecter à des tâches d'assistance administrative pour la Direction Technique à 50%, la Direction Tri/Recyclage à 30% et la Direction Administrative à 20%, sachant que des réaffectations de tâches administratives impliquant d'autres agents pourront avoir lieu pour optimiser l'ensemble.

Par ailleurs, en accord avec la Communauté de Communes du Pays de Gex il est prévu de modifier les conditions de fonctionnement de la station de transfert de Crozet à compter de janvier 2019, avec des horaires d'ouverture élargis, la reprise en régie du transfert routier des OMR du Pays de Gex jusqu' à Bellegarde, et une tarification spécifique supplémentaire limitée en conséquence.

Les moyens nécessaires sont d'une part 2 camions semi-remorques supplémentaires (marché attribué par la CAO précédant cette réunion le 14 juin), d'autre part 2 chauffeurs supplémentaires.

Le Bureau Syndical décide, à l'unanimité, de créer au tableau des emplois du Service Transfert/Incinération 1 poste d'adjoint administratif (catégorie C2, cotation RIFSEEP 60 à 75 %) et 2 postes de chauffeurs polyvalents (catégorie C2, cotation RIFSEEP 65 à 80 %)

IV. – PARTENARIAT DE FORMATION AVEC LE CNFPT

DELIBERATION N° 18B07- Présentée par Monsieur PYTHON

Les services du SIDEFAGE ont participé à l'élaboration d'un partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (Délégation Régionale de Rhone-Alpes Lyon) et les collectivités du territoire du Pays Bellegardien.

Le Bureau Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention de partenariat.

V. – AVENANT N° 4 ECO-EMBALLAGES

DELIBERATION N° 18B08- Présentée par Monsieur PYTHON

Au cours des trois derniers trimestres de l'année 2017, le SIDEFAGE a été dans la nécessité de détourner 840,46 tonnes d'ordures ménagères résiduelles sur l'usine de traitement mécano-biologique de Chagny.

Le process de cette usine intègre un déferrailage des ordures ménagères suivi d'un double broyage permettant de valoriser les aciers restant dans les ordures ménagères résiduelles.

Ce mode de valorisation entrant dans les standards du contrat barème E, contrat encore actif pour l'année 2017, il convient de signer un avenant avec la société CITEO (fusion d'Eco-Emballages et Eco-Folio) pour l'intégrer aux modes de traitement utilisés par le SIDEFAGE

Cette intégration permettra au SIDEFAGE de bénéficier d'un soutien unitaire de 62 € pour chaque tonne d'acier extraite du Tri Mécano Biologique attribuée au tonnage entrant du SIDEFAGE en 2017

Vu l'intérêt pour le SIDEFAGE de bénéficier des soutiens complémentaires attribués pour la valorisation des aciers extraits du Tri Mécano Biologique de Chagny, le Bureau Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à signer l'avenant n° 4 avec CITEO (fusion d'Eco-Emballages et Eco-Folio)

VI. – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rappel de l'AGENDA

- Eco-Voyage le jeudi 28 juin
- Comité Syndical le jeudi 5 juillet à 18h suivi du repas préparé par les AS
- Village du Recyclage et de la Valorisation le samedi 15 septembre. Le vernissage de la nouvelle exposition au CIEL, initialement prévu pour se dérouler le 5 juillet, est programmé à cette date
- Prochaine réunion du Bureau Syndical programmée le jeudi 20 septembre à 18h

La séance est levée à 19 heures 20

Fait à Bellegarde-sur-Valserine, le 15 juin 2018

Le Président,
François PYTHON



